



# Réserve Naturelle Régionale ETANG DE RAMERUPT

LETTRE D'INFORMATION N°1 - DECEMBRE 2013



*Grande Douve*

*Phragmite des joncs*

## Éditorial

L'Etang de Ramerupt, co-propriété du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et de la Communauté de communes de Soulaines depuis 1991, a été classé en réserve naturelle régionale en 2010. Ce statut officiel, accordé sous l'égide du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, est une véritable reconnaissance pour cet espace naturel remarquable.

L'Etang de Ramerupt, situé en contrebas du hameau de la Giberie, en marge du massif forestier de Soulaines constitue, avec ses 33 hectares, un des derniers grands étangs de Champagne Humide méridionale. Le site abrite une exceptionnelle biodiversité. A ce jour, plus de 500 espèces végétales et animales (plantes des milieux aquatiques, oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles et libellules, papillons, criquets, sauterelles ...) ont été observés sur le site en 25 ans. Citons par exemple la Grande Douve (une grande renoncule des zones humides, protégée en France), l'Utrriculaire commune, etc., mais aussi le Blongios nain, le Fuligule milouin, les Rousserolles effarvate et turdoïde, le Sonneur à ventre jaune, le Léopard vivipare, le Cuivré des marais, le Criquet des roseaux...

D'origine monastique, comme tous les étangs anciens de la région, l'Etang de Ramerupt est une zone humide artificielle qui a été mise en eau probablement dès le XIII<sup>e</sup> siècle, dans le but de produire du poisson. C'est pour cette raison que le Conservatoire y fait perdurer une gestion piscicole extensive et que des opérations d'entretien des milieux sont régulièrement menées.

L'histoire de la préservation et de la gestion conservatoire du site est le fruit du partenariat de nombreux acteurs locaux : élus, ornithologues et autres naturalistes, pisciculteurs... C'est dans le même état d'esprit que devra se poursuivre la conservation de ce remarquable patrimoine, afin de le transmettre, préservé, aux générations à venir.

Philippe DALLEMAGNE  
*Président de la Communauté de communes  
de Soulaines*

Bruno FAUVEL  
*Conservateur de la RNR de l'Etang de Ramerupt*



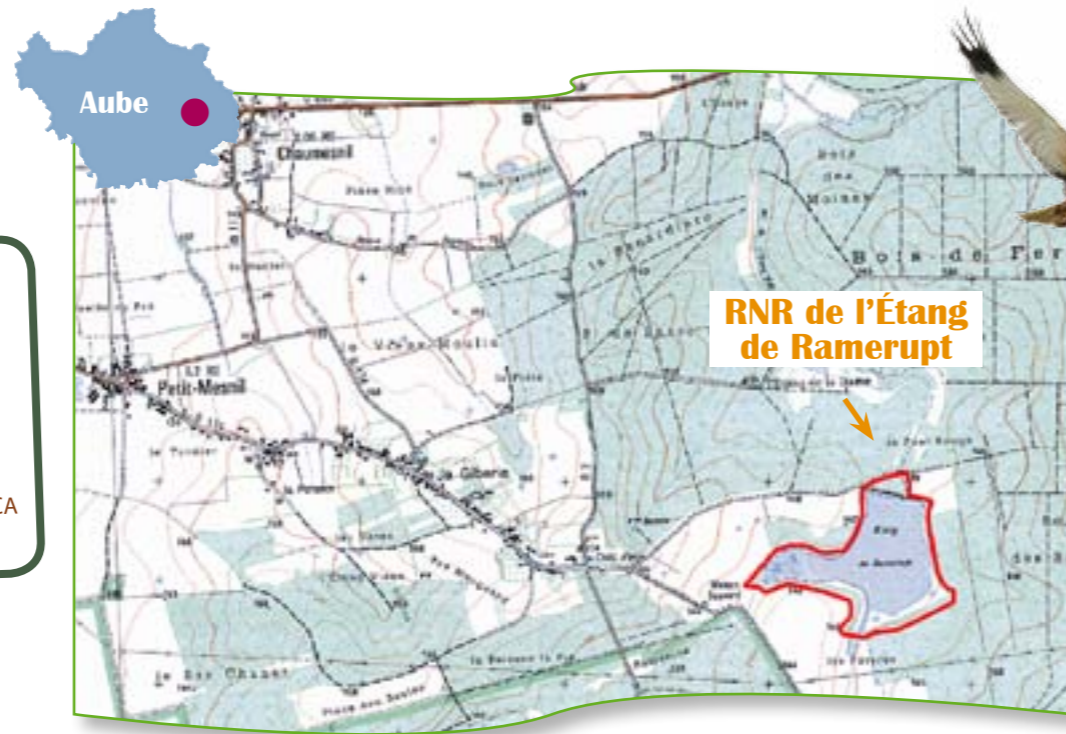
33 boulevard Jules Guesde  
10000 TROYES  
Téléphone :  
03 25 80 50 50  
Mél : [secretariat@cen-champagne-ardenne.org](mailto:secretariat@cen-champagne-ardenne.org)  
[www.cen-champagne-ardenne.org](http://www.cen-champagne-ardenne.org)





Cigogne noire

Date de classement par la Région : 8 mars 2010  
 Commune : Petit-Mesnil (Aube)  
 Superficie : 33 ha  
 Milieux : étangs, roselières, boisements humides...  
 Propriété : Communauté de communes de Soulaines, CENCA  
 Gestionnaire : CENCA



RNR de l'Étang de Ramerupt



Busard des roseaux

Pêche traditionnelle au filet en automne

## L'héritage d'une époque révolue

L'Étang de Ramerupt s'étend aujourd'hui sur une surface de 33 hectares. Sa mise en eau remonterait au XIII<sup>e</sup> siècle, sur ordonnance monastique de l'Abbaye de Montier-en-Der et de ses annexes. A cette époque, l'objectif était déjà de produire du poisson pour l'alimentation. C'est dans ce contexte que de très nombreux étangs ont été mis en eau dans la région.

L'étang a fait autrefois partie du Domaine de Piney (« estang de Ramerup » en 1636 et « estang de Ramerue » en 1679). En 1767, la description du duché de Piney le range parmi les dépendances de la commune de Morvilliers, où le Duc de Luxembourg avait une part de seigneurie. A l'époque, sa contenance était estimée à 50 arpents (soit environ 25 hectares d'eau libre, la même surface qu'aujourd'hui).

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Étang de Ramerupt constituait un des plus vastes étangs de la région de Brienne-le-Château, aux côtés des étangs de la Horre, de Lesmont, de Mathaux, de Réminimil et de Villemaheu (ces 4 derniers étant aujourd'hui asséchés). L'Étang de Ramerupt est actuellement un des derniers grands étangs du secteur, aux côtés de la Horre, des étangs satellites du Lac du Der-Chantecoq, de Blanche-Terre, de la chaîne d'étangs de la Villeuneuve-au-Chêne et des étangs d'Epothémont.

Pendant des siècles, l'Étang de Ramerupt a été géré en tant que pisciculture extensive. En eau toute l'année, l'étang était en général vidé une fois par an, en octobre/novembre, puis remis en eau aussitôt les poissons pêchés. A partir de 1930, c'est la famille Darnel, des pisciculteurs installés à Morvilliers, puis leurs descendants Collombar et Matrimon, qui gèrent l'étang, et ce jusqu'à la fin des années 1980.

## Une réserve naturelle régionale, c'est quoi ?

Il existe en France deux types de réserves naturelles : nationales et régionales. Les réserves nationales forment un réseau représentatif de la richesse naturelle du territoire français et abritent des espèces d'importance nationale. Elles relèvent des services de l'Etat.

Les réserves naturelles régionales ont pour objectif premier de préserver les sites naturels présentant un intérêt écologique ou géologique à minima de niveau régional. Elles peuvent être créées à l'initiative de tout propriétaire et relèvent de la compétence des conseils régionaux.

La Région Champagne-Ardenne a décidé d'être à l'initiative du classement de six sites parmi lesquels on retrouve l'Étang de Ramerupt.



Vue aérienne de l'étang en 2013

## Les réserves naturelles : une gestion concertée

En charge de la gestion de l'Étang de Ramerupt depuis son acquisition en 1991, le Conservatoire a été désigné logiquement gestionnaire de la RNR par le Conseil régional pour une durée de 10 ans.

La gestion d'une réserve se fait d'une manière concertée avec les acteurs du territoire : représentants des collectivités locales (communes, Conseils général et régional), agriculteurs, chasseurs, propriétaires privés... Ils constituent le comité consultatif de la réserve qui se réunit chaque année afin de définir la gestion du site et les actions de valorisation à mettre en œuvre par les gestionnaires. Ils valident le plan de gestion, document qui programme pour 10 années les actions à engager sur la réserve.



Végétation aquatique et roselières, été 2013

## Pourquoi une réserve naturelle à Petit-Mesnil ?

C'est d'abord la richesse ornithologique de l'Étang de Ramerupt qui est la plus remarquable, avec plus de 150 espèces d'oiseaux déjà observées. Le Blongios nain, le Butor étoilé, le Fuligule milouin, le Busard des roseaux, la Marouette ponctuée, la Rousserolle turdoïde et la Cigogne noire sont parmi les espèces les plus remarquables du site.

Le plan d'eau est bordé par une roselière large et continue, qui héberge de nombreux oiseaux nicheurs ou de passage. Cette roselière, en expansion ces dernières années grâce à la gestion mise en place, est localement remplacée par une végétation humide à hautes herbes riche de nombreuses espèces végétales. En périphérie de l'étang se trouvent trois mares temporaires dans lesquelles se reproduisent diverses espèces d'amphibiens et d'insectes aquatiques, notamment des libellules.

Des boisements humides sont situés en périphérie de l'étang, constituant un refuge pour de nombreux oiseaux, mammifères et amphibiens. Une aulnaie marécageuse subsiste au nord de la réserve ; il s'agit d'un habitat rare en Champagne Humide.

L'Étang de Ramerupt est aujourd'hui un des derniers grands étangs de Champagne Humide méridionale. C'est pour cette raison que le Conservatoire et la Communauté de communes de Soulaines se sont engagés dans sa préservation, grâce à sa coacquisition en 1991, puis plus récemment en 2010 avec le classement en réserve naturelle régionale.

## Un patrimoine naturel d'exception

L'Étang de Ramerupt abrite une remarquable diversité d'espèces animales et végétales. Il s'agit de l'une des caractéristiques des étangs de Champagne Humide, qui bénéficient à ce titre d'une reconnaissance mondiale, en tant que zone humide d'importance internationale pour les oiseaux d'eau (zone « RAMSAR » des étangs de Champagne Humide désignée en 1991).

Parmi ces espèces, plusieurs dizaines sont protégées au niveau européen, national et régional et/ou figurent sur les listes rouges des espèces menacées en France et dans la région.

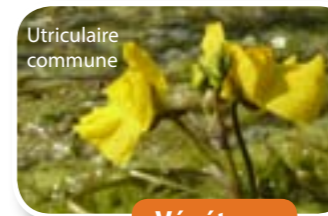
Plus de 500 espèces recensées depuis le milieu des années 1980

### Oiseaux

plus de 150 espèces connues



Fuligule milouin



Utrriculaire commune

### Végétaux

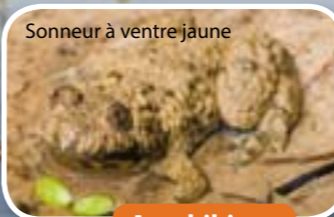
plus de 150 espèces connues



Couleuvre à collier

### Reptiles

3 espèces connues



Sonneur à ventre-jaune

### Amphibiens

9 espèces connues

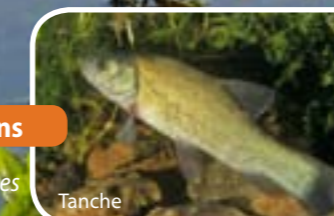


Grand Murin

35 espèces connues dont 16 chauves-souris

### Poissons

12 espèces connues



Tanche

### Libellules

30 espèces connues



Leste sauvage

### Mammifères

### Criquets, sauterelles

16 espèces connues



Criquet ensanglanté

### Papillons

114 espèces connues dont 26 diurnes et 88 nocturnes



Cuivré des marais



# La gestion de la réserve

Le principal objectif de la réserve est le maintien d'une gestion piscicole extensive à l'image de celle mise en place depuis des siècles. Cette gestion a permis, au fil du temps, le développement d'une diversité animale et végétale variée. Les poissons introduits dans l'étang sont uniquement des espèces typiques des étangs de Champagne Humide : Brochet, Perche, Carpe, Tanche, Gardon, Rotengle. L'Anguille accède à l'étang de manière naturelle en remontant les cours d'eau. Depuis plus de 20 ans, le Conservatoire vide et pêche l'étang en moyenne tous les 2 ans. Le poisson est vendu à un pisciculteur. Le produit de la pêche est réinvesti dans la gestion écologique de l'étang.

Le Conservatoire mène également sur le site des opérations de gestion des milieux naturels dans le but de préserver les espèces : débroussaillage, fauche annuelle de la végétation humide en queue d'étang, entretien hydraulique des chenaux, gestion régulière des niveaux d'eau, etc.

Des suivis scientifiques sont effectués sur les habitats, la flore, la faune, dans le but d'améliorer les connaissances

mais aussi afin d'évaluer les résultats de la gestion mise en place.

Il est également prévu de développer la pédagogie sur le site, par la pose de panneaux d'information neufs (en remplacement de ceux en place depuis 20 ans), l'animation d'un site Internet et la mise en place de visites guidées pour le grand public, les scolaires et les centres de loisirs.



Visite guidée de la réserve en 2012

## Une réglementation cohérente pour une protection efficace

La préservation de ce patrimoine naturel fragile implique quelques règles élémentaires qu'il est demandé au promeneur de respecter. La réglementation de la Réserve Naturelle Régionale de l'Étang de Ramerupt est consultable en mairie de Petit-Mesnil ou auprès du Conservatoire sur demande. La promenade est autorisée dans la réserve le long du sentier menant à l'observatoire, le long de la digue et le long du sentier périphérique de l'étang, à pied uniquement et sous votre entière responsabilité.

## Une équipe pluridisciplinaire sur la réserve naturelle

**Yohann Brouillard**  
Chargé de mission  
CENCA



Gestion administrative et financière

Relationnel avec les partenaires et les acteurs locaux

Suivi ornithologique

Surveillance



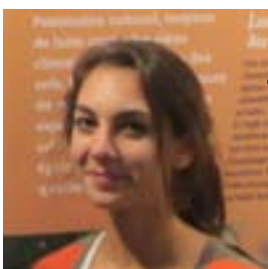
**Alexandre Antoine**  
Chargé d'études  
CENCA

Suivis faunistiques

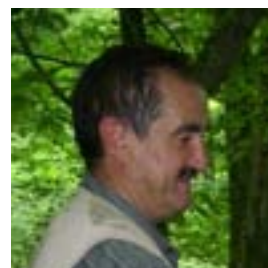
Suivi des travaux de gestion

Surveillance

**Fanny Guillaud**  
Chargée d'études  
CENCA



Suivi de la flore et des habitats



**Bruno Fauvel**  
Conservateur de la RNR et administrateur (trésorier) du CENCA



### A vos agendas !

- **4 octobre 2014** : sortie guidée d'observation des oiseaux migrateurs RDV 14h30 devant l'église de Petit-Mesnil.



*Blongios nain*

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE L'ÉTANG DE RAMERUPT

EST ÉDITÉE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Responsable de la publication : Roger Gony, Président du Conservatoire

Directeur de la publication : Philippe Pinon-Guerin

Rédaction : Yohann Brouillard (CENCA)

Relecture : Bruno Fauvel, Guy Venault

Conception : Emmanuèle Savart (CENCA)

Crédit photo : P. Bourguignon/Déclic Éditions, F. Croset, J. Champion, C. Parise, Y. Brouillard, C. Guiot, K. Georin, E. Fradin, C. Kerihuel, C. Hayet, A. Villaumé, R. Leconte

Édité à 200 exemplaires

Dépôt légal à parution  
ISSN : en cours

Imprimé par Félix à 08400 Vouziers sur papier recyclé avec de l'encre végétale

La lettre d'information de la Réserve Naturelle Régionale de l'Étang de Ramerupt est réalisée avec le soutien de :



Ce bulletin est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fonds européen de développement régional.



Vous les avez peut-être déjà rencontrés sur le terrain ou serez amenés à les rencontrer. Ils sont à votre écoute.